

Commune
de FOURNEAUX

OBJET :

**Vote de subventions
aux associations
Attribution
complémentaire n° 1
2022**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Le Maire soussigné
Certifie qu'en application du
Code Général des Collectivités
Territoriales, la convocation du
Conseil Municipal a été affichée
le
11 juillet 2022

N°35-2022

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le **dix-huit juillet**, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

Étaient présents : Claude MEILLE, Jean-Claude BLAIX, Patou ROBIN, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dorian MAGNIER, Dominique GALERNE, Samuel FADDA, Kelly BERTRAND, Aurélie FERREIRA.

Absents excusés : Florian DUCROT.

Procurations : Mélanie BIBOLLET donne procuration à François CHEMIN.

Secrétaire de séance : Dorian MAGNIER.

Le Conseil Municipal :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-1 et suivants ;
- Vu le Budget Primitif relatif à l'exercice 2022 et notamment l'article 6574 ;
- Vu la demande de subvention présentée par l'association « Cordes et Cimes ».

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde à l'association ci-dessus mentionnée la subvention suivante pour 2022 :
* Article 6574
- 100.00€ à l'association « Cordes et Cimes » afin de participer au fonctionnement de la structure.
- Précise que Monsieur le Maire souhaite que l'association vienne jouer lors d'un évènement à Fourneaux,
- Précise que le versement sera effectué sur les comptes ouverts au nom de l'association,
- Indique que la présente délibération sera jointe en annexe au budget conformément à la loi 92-125 relative à l'administration territoriale de la République du 6 février 1992,
- Charge Monsieur le Maire de mandater la subvention à l'association concernée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Conforme
Le Maire
François CHEMIN

